Image not found or type unknown

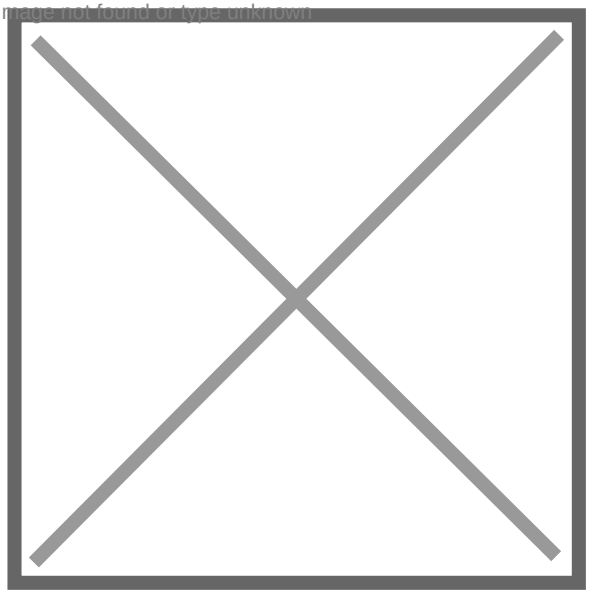

garde enfant interdite par conjointe

Par **yob357**, le **15/08/2024** à **13:31**

Bonjour, et merci de me lire

J ai un probleme avec mon ex compagne, nous sommes séparés depuis 4 ans et avons un fils en commun qui aujourd'hui a 8 ans.

Celle ci a déposé une main courante contre moi disant que j'étais alcoolique, ce qui est vrai mais dans une certaine mesure car elle m'a laissé la garde partagée de celui-ci pendant toutes ces années et je n'ai jamais failli a mes devoirs envers lui a la fois personnel et scolaire etc...

il n'a jamais été en ""danger"" comme elle le prétend et d'un seul coup elle veut récupérer celui ci sachant que j ai entammé une cure qui est concluante depuis 15 jours (ordonnance, médecin, tests etc a l'appui)

son avocate lui a dit de ne pas me rendre mon enfant jusqu'a l issue de la procédure JAF qu'elle aurait entreprise.

je lui ai proposé une médiation dont elle a RDV le 02 septmbre afin de l'entendre et ensuite d'être convoqués ensemble devant le médiateur. Je pense qu'elle l accepte par obligation.

Cependant mon fils me manque atrocement et j'aimerais savoir si je peux le revoir avant l issue de toutes ces démarches qui peuvent être tres longues car j'ai besoin de lui et inversement...

je ne sais plus quoi faire et j'aimerais avoir des conseils sachant que je ne travail plus et que je n'ai aucun droit a l aide juridictionnelle ni autre.

je veux juste voir mon enfant

merci de vos réponses je vais craquer..

bien a vous tous, merci

Par **yapasdequoi**, le **24/08/2024** à **10:43**

Bonjour,

Vu vos difficultés répétées pour cet enfant, vous devriez saisir le JAF de préférence avec un avocat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés